



Commune de **COMBS LA VILLE**
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2022

Délibération n°3

Date de convocation
21.11.2022

Date d'affichage
21.11.2022

**Nombre de
Membres**

en exercice : 15

présents : 13

votants : 13

Objet : Admission en non-valeur 2022 des titres du budget Centre Communal d'Action Social

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Guy GEOFFROY Président du CCAS à 18h30.

Présents : M. G. GEOFFROY - Mme M. GOTIN - Mme M. GEORGET - M. C. GHIS - Mme C. LAFONT - M. E. ALAMAMY - Mme A. ADJELI - Mme R. COCHET - M. F. AUZANNEAU - Mme E. NOËL - Mme M-L. PINGARD - Mme P. DUPUIS - M. P. CHAREIL

Absent représenté :

Absents excusés : M. D. ROUSSAUX- M. Y. LERAY

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses article R.123-20 et R.123-23 ;

VU la liste de titres irrécouvrables du 11/05/2022 n° 5118431333 présentée par le Comptable Public de la Commune, pour un montant total de **188,20 €** ;

CONSIDERANT que les motifs de la présentation en non valeurs sont le décès du débiteur et des demandes de renseignement infructueuses ;

CONSIDERANT que les créances sont déclarées irrécouvrables lorsque les procédures engagées par le comptable public n'ont pu aboutir au paiement des créances ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2022, au chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes » ;

Proposition liste de non valeurs 2022 BC 16400

Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 11/05/2022
077015 SGC MELUN
16400 - CCAS COMBS LA VILLE

Exercice 2022
Numéro de la liste 5118431333
2 pièces présentes pour un total de 188,2 €

Exercice pièce	Référence	Nom du redevable	Montant	Motif de la présentation
2020	T-41		172,20 €	Décédé et demande renseignement négative
2019	T-29		16,00 €	Décédé et demande renseignement négative
TOTAL			188,20 €	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire en non-valeurs, les titres de recette impayés de la liste 5118431333, pour un montant de **188,20 €**.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2022, compte 6542 « créances éteintes ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 25 novembre 2022



Le Président du CCAS
Guy GEOFFROY

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
Transmise en préfecture le :
Exécutoire le :